

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 4

Artikel: La représentation Suisse à l'étranger [fin]

Autor: Guélat, Marcel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la représentation suisse à l'étranger

par Marcel Guélat

Suite des n°s 1, 2 et 3

- la Division politique a la charge de toutes les affaires extérieures de la Suisse, sur le plan bilatéral ;
- la Division des organisations internationales traite nos affaires extérieures, sur le plan multilatéral ; ainsi, lorsqu'il s'agit de préparer ou de négocier un accord avec un autre pays, c'est l'affaire de la Division politique. Lorsqu'il s'agit de fixer notre attitude à une conférence internationale, ou de régler nos rapports avec une institution internationale, c'est à la Division des organisations internationales qu'il incombe de procéder aux études nécessaires ;
- le délégué du Conseil fédéral à la coopération technique traite de l'aide aux pays en voie de développement ;
- la Division des affaires administratives s'occupe, comme le dit son appellation, des questions de personnel et d'administration.

La coordination entre ces quatre grands services est assurée par le secrétaire général qui est en même temps chef de la Division des affaires politiques.

Nous sommes arrivés devant la maison de Jean-Luc. Même si nous n'avions pas épousé le sujet, le froid très vif nous obligerait à conclure rapidement. Néanmoins, Jean-Luc me pose encore une question qui me touche plus personnellement.

— Tu as, dit-il, si mes souvenirs sont bons, été envoyé au Caire

pour le Service des intérêts turcs, puis au Sénégal pour celui des intérêts portugais. Pourquoi de telles tâches ?

Elles ressortissent précisément aux cas particuliers que nous n'avons pas eu le loisir d'aborder et résultent de circonstances spéciales. Il arrive, en effet, que le Département politique, en plus de ses propres charges, se voie confier par un Etat la représentation de ses intérêts dans un pays tiers. La rupture des relations diplomatiques entre les deux Etats en cause explique la nécessité de telles missions. La neutralité de la Suisse la désigne tout naturellement pour l'accomplissement de telles missions de confiance. Durant la dernière guerre notamment de nombreux Etats ont recouru à elle.

Délibérément, Jean-Luc feint de ne pas voir la main que je lui tends.

— Une dernière question, dit-il... Ce fils présumé que j'aurais et dont nous avons parlé, admettons qu'il soit tenté par ce genre d'activité... Quelles seraient les conditions de son engagement par le Département politique fédéral ?

Les voies qui lui seraient ouvertes varieraient selon sa formation :

- service diplomatique réservé aux personnes ayant acquis un grade universitaire ;
- service de chancellerie pour les jeunes gens justifiant d'une formation commerciale complète ;

— services généraux comprenant le personnel recruté pour des tâches spécifiques et dont le lieu d'emploi demeure en principe stable.

Quant aux jeunes filles, elles peuvent également faire carrière, soit dans le service diplomatique, soit dans le service de chancellerie, soit dans le service du secrétariat en qualité de sténodactylographes.

— Quelles sont, demande Jean-Luc, les qualités qui te paraissent indispensables pour ce genre d'activité ?

Les tâches que nous avons énumérées sont nombreuses. L'activité d'un agent est donc extrêmement variée, intéressante. Elle est en rapport étroit avec l'actualité, elle comporte de nombreux contacts humains. C'est dire qu'un certain nombre de qualités sont nécessaires : rapidité d'adaptation et d'esprit, entregent, sens de l'organisation, initiative, etc.

Celui qui possède ces qualités trouve dans cette carrière des satisfactions nombreuses. Il a l'occasion d'entrer en contact avec des civilisations, des groupes ethniques divers, d'apprendre des langues étrangères... Cette expérience, enrichissante pour sa personnalité, a également le mérite de lui faire mieux prendre la mesure de la Suisse et, conséquemment, de lui donner conscience des moyens propres à servir son rayonnement à l'étranger.

Marcel GUELAT,
Consul de Suisse à Paris.